



UNSA-Infos - Numéro 508 - 23 mars 2010

<http://www.unsa.org/>

## Semaine de notoriété UNSA du 29 mars au 2 avril

Durant toute cette semaine dans tous les départements, les unions départementales, les syndicats, les fédérations du public comme du privé diffuseront aux salariés des tracts de l'UNSA.

Ces tracts traitent des grandes revendications actuelles : retraites, salaires, emplois. Ils présentent aussi notre Union.

Une semaine pour mieux faire connaître l'UNSA, une semaine pour multiplier les contacts afin de créer de nouvelles sections syndicales pour s'implanter dans de nouvelles entreprises.

L'UNSA : un syndicat utile et efficace !

Retrouvez les tracts sur <http://www.unsa.org/?-Boite-a-outils-.html>

### Chômeurs en fin de droits

#### ***Ils ne doivent pas rester sur le bord de la route***

Un million de demandeurs d'emploi aurait épuisé leurs droits à indemnisation au chômage en 2010. Certains pourront prétendre à l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou au Revenu de solidarité active (RSA) versés par l'État mais, d'après Pôle-emploi, au moins 145.000 seront sans aucun revenu.

La cohésion sociale impose que des solutions soient trouvées rapidement pour que ces salariés ne restent pas à l'écart et finissent en exclus.

Le dossier est sur la table depuis juin 2009, mais partenaires sociaux et gouvernement se renvoient la balle. Le patronat, qui préside l'Unedic, considère que c'est à l'État de gérer le problème. Pour le gouvernement, l'indemnisation des chômeurs relève avant tout de la responsabilité des partenaires sociaux.

L'UNSA demande au gouvernement de modifier les règles d'attribution de l'allocation de solidarité spécifique afin d'élargir les conditions d'éligibilité. En effet, compte tenu des règles actuelles, l'ASS est versée sous conditions de ressources. Il en résulte que seulement 20% des chômeurs en fin de droit peuvent percevoir cette allocation.

Des négociations doivent s'ouvrir sur ce sujet, elles devront aboutir rapidement car plus le temps passe et plus la situation de ces demandeurs d'emploi devient difficile et les éloigne chaque jour un peu plus du retour à l'emploi et les laisse sur le bord de la route.

### ***Brest : le SE-UNSA en congrès***

Le Syndicat des Enseignants-UNSA (SE-UNSA) a tenu son congrès national à Brest, du 17 au 19 mars, sous le slogan « Imaginons demain ». Près de 650 délégués ont intensément débattu pendant ces trois jours des revendications du syndicat sur l'École et ses personnels. Le rapport d'activité a été adopté par plus de 92 % des mandats, tandis que la liste conduite par l'actuel secrétaire général, Christian Chevalier, récoltait une quasi unanimité avec 99,76 % des suffrages. De quoi projeter les enseignants de l'UNSA dans une dynamique syndicale conquérante, résolument ancrée dans l'interprofessionnel.

## ***Nouvelles décisions sur la représentativité syndicale***

Deux arrêts rendus le 10 mars 2010 par la Chambre sociale de la Cour de Cassation indiquent : « Un syndicat peut être reconnu représentatif pendant la période transitoire de la loi du 20 août 2008, sans avoir à justifier l'obtention d'un score électoral de 10%. »

Plus précisément, un syndicat qui ne bénéficie pas de la présomption de représentativité (ancien arrêté de 1966), peut apporter la preuve qu'il remplit les critères de représentativité dans l'entreprise avant les nouvelles élections.

**Le 3 mars 2010, un nouvel arrêt de la Chambre sociale de la Cour de Cassation indique qu'un syndicat peut changer d'affiliation sans perdre sa personnalité juridique (le syndicat STAP CFTC unanime avait décidé de s'affilier à l'UNSA – arrêt motivé après une intervention d'un cabinet d'avocat qui travaille avec l'UNSA Emmanuel Mauger).**

**Ces arrêts confirment que les syndicats autonomes, des sections syndicales d'entreprises peuvent rejoindre l'UNSA. A nous de nous faire connaître auprès des salariés.**

## ***Stratégie de Lisbonne : un bilan en trompe-l'œil***

L'UNSA considère que le bilan de la stratégie de Lisbonne (2000-2010) dressé par la Commission européenne, début mars, escamote les vraies responsabilités. La Commission concède bien quelques faiblesses mais, dans l'ensemble, elle juge les résultats positifs. Elle se focalise sur la crise financière qui serait coupable de tous les maux, en feignant d'ignorer que l'Union européenne n'était pas en bonne santé avant son arrivée. L'Union était loin d'atteindre les objectifs fixés.

Pour l'UNSA, si la crise a eu un impact économique et social terrible, elle ne peut être tenue responsable de l'échec de la stratégie de Lisbonne, sauf à vouloir prendre la conséquence pour la cause. Selon l'UNSA, il s'agit bien d'un échec des choix, largement inspirés par les thèses néolibérales, faits par la Commission et la majorité des États membres. Ce bilan en trompe-l'œil permet à la Commission de maintenir le cap, ce que nous contestons car l'UNSA milite pour un changement.

## ***Europe 2020 : pour un changement de cap***

L'UNSA considère que la proposition d'une nouvelle stratégie européenne « Europe 2020 » soumise par la Commission à l'examen du Conseil européen des 25 et 26 mars prochain n'apporte pas le changement de cap indispensable à l'Union européenne pour la décennie à venir. Cette nouvelle stratégie repose sur trois priorités : une croissance intelligente, une croissance durable et une croissance inclusive. Celles-ci sont assorties de cinq objectifs chiffrés et de sept initiatives phares.

Les objectifs sont les suivants :

- atteindre un taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans de 75% ;
- investir 3% du PIB de l'UE dans la R&D ;
- réduire d'au moins 20% les émissions de gaz à effet de serre,
- faire passer la part des énergies renouvelables à 20% dans notre consommation,
- accroître de 20% notre efficacité énergétique ;
- ramener à 10% le taux d'abandon scolaire et porter à au moins 40% la part des 30-34 ans ayant achevé un cursus universitaire ;
- enfin, réduire de 25% le taux de pauvreté.

La Commission reprend peu ou prou les objectifs de la stratégie de Lisbonne mais elle n'apporte pas de réponse aux raisons qui ont conduit à son échec. Autre élément inquiétant, elle propose de lier l'évaluation de la nouvelle stratégie « Europe 2020 » à celle du Pacte de stabilité et de croissance qui n'est en réalité que de stabilité. Avec la CES, l'UNSA milite pour un changement de cap qui renforce la dimension sociale de l'Europe. Nous revendiquons notamment une définition précise du rôle des États-providence et des services publics, des règles européennes pour un marché du travail européen, un protocole de progrès social pour garantir le respect des droits sociaux.

Consultez le site «l'UNSA et l'Europe» sur la page d'accueil du site UNSA  
<http://europe.unsa.org/>